



# Politique de bourses

Décembre 2018

**Membre du comité Bourse 2019 :**

Brigitte Gascon  
Pierre Wehbi  
Pascal Bernier  
Danielle Vidal

Date d'entrée en vigueur : 17 janvier 2019

*L'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de transmettre de l'information d'actualité, d'organiser des formations pertinentes et de favoriser le réseautage entre les promoteurs, les administrateurs et les fournisseurs de services œuvrant dans les secteurs de la retraite, des avantages sociaux et de l'investissement.*

## **1. Portée de la Politique**

La **Politique de bourse** de l'ARASQ est un outil d'aide à la prise de décision pour les membres du Conseil d'Administration (CA) afin de :

- Guider les choix
- Garantir le respect des valeurs de l'association
- Définir un cadre de sélection propice aux décisions
- Garantir un traitement juste et équitable des demandes
- Protéger les membres du CA de tout favoritisme injustifié
- Soutenir le plan stratégique
- Permettre l'optimisation des sommes allouées et, ainsi, en maximiser les retombées auprès de l'industrie

## **2. Définition de bourse**

Aux fins de la présente politique, une bourse est une contribution monétaire à des étudiants universitaire. Le but visé de ces bourses est de reconnaître l'excellence dans des travaux de recherche en lien avec la mission de l'ARASQ. Les bourses seront attribuées selon les domaines de recherche visés par l'ARASQ.

## **3. Principes directeurs**

Le comité des bourses de l'ARASQ travaillera en collaboration avec le Bureau des bourses des universités. Le Bureau des bourses desdites universités verront à :

- Effectuer le processus de sélection interne des bourses octroyées
- Recommander la candidature des étudiants au comité des bourses de l'ARASQ lors de la dernière étape de sélection

## 4. Information sur les différentes bourses

L'ARASQ a établi une liste des secteurs pouvant faire l'objet d'une étude de la part des étudiants. Sans toutefois vouloir restreindre les étudiants à un sujet précis, l'ARASQ souhaite que les travaux de recherche soient en lien avec sa mission, qui s'appuie sur les impacts des décisions que prennent les employeurs concernant la santé, la retraite et les placements sur les employés au travail et abordent l'un des secteurs suivants :

- Santé au travail
- Retraite
- Placements
- Développement durable
- Démographie

Par ailleurs, l'ARASQ se réserve le droit de contribuer financièrement à un travail de recherche qui ne correspond pas aux secteurs privilégiés. Dans ce cas, les raisons de ce choix devront être documentées. Les travaux recherches en anglais seront également acceptés. Par ailleurs, si tel est le cas, la présentation au CA devra être effectuée en français.

## 5. Critères d'admissibilité et répartition des montants des bourses

- Être un étudiant à la maîtrise et déposé sa thèse avant le 1<sup>er</sup> août
- Être soutenu par un professeur
- Avoir déposé une demande d'admissibilité à ce programme auprès de son Université
- Être un citoyen canadien, résident permanent ou étudiant étranger
- Maintenir un statut d'étudiant à temps complet dans une Université

## 6. Budget

L'enveloppe budgétaire des bourses est fixée annuellement en début d'exercice financier par le CA.

- Pour l'année 2019, un pilote sera effectué et à cet effet une seule bourse sera octroyée. Le montant est fixé à 3 000 \$.
- Pour les années subséquentes, le CA de l'ARASQ vise à attribuer trois bourses seront attribuées.
- L'ARASQ prendra les mesures nécessaires pour déployer les bourses subséquentes en lien avec les résultats de l'année 2019.
- Un abonnement à l'ARASQ pour une année complète sera offert aux récipiendaires.
- Les récipiendaires seront également invités à la conférence annuelle de l'ARASQ. Les frais d'inscription à la conférence ainsi que l'hébergement seront assumés par l'ARASQ.

## **7. Mécanisme d'attribution des bourses**

Le CA de l'ARASQ a mandaté le Comité des bourses pour effectuer la lecture des travaux de recherches soumis par les étudiants. Le comité élaborera une grille d'évaluation afin de définir les critères et préciser les attentes recherchées. La grille d'évaluation sera soumise pour approbation au CA de l'ARASQ.

Les travaux de recherche sont présentés au comité des bourses, suivi d'un vote pour déterminer le ou les récipiendaires. Trois bourses seront octroyées, une par secteur d'activités – retraite, placements et assurances collectives. Les récipiendaires seront invités à présenter les résultats sommaires de leurs recherches au CA. Ils seront également remerciés et invités à participer à la conférence annuelle de l'ARASQ. Cette conférence est une opportunité pour eux de rencontrer des acteurs importants de la communauté financière du Québec.

## **8. Campagne promotionnelle**

Une campagne promotionnelle est recommandée notamment :

- Revue Avantages
- Réseaux sociaux
- Sur le site web de l'ARASQ

## **9. Conflit d'intérêts**

Pour éviter toute perception de conflit d'intérêts, les étudiants retenus ne peuvent être liés à l'ARASQ sous aucune forme:

- Si un lien de parenté existe entre un membre du CA de l'ARASQ et un étudiant, le membre du CA devra s'abstenir de voter.